DEPARTEMENT DE L'YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

Le six février deux mille dix-huit à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle polyvalente d'Ancy-Le-Franc, sous la présidence de Madame Anne JERUSALEM.

COMMUNAUTE DE COMMUNES LE TONNERROIS EN BOURGOGNE

Etaient présents: Aisy-Sur-Armançon: M. BURGRAF Roland, Ancy-Le-Franc: M. DELAGNEAU Emmanuel, M. DICHE Jean-Marc, Mme ROYER Maryse, Ancy-Le-Libre: Mme BURGEVIN Véronique, Argenteuil-Sur-Armançon: M. SCHIER Gaston, Arthonnay: M. LEONARD Jean-Claude, Baon: M. CHARREAU Philippe, Bernouil: M. PICARD Bruno, Chassignelles: Mme JERUSALEM Anne, Cheney: M. BOLLENOT Jean-Louis, Collan: Mme GIBIER Pierrette, Cry-Sur-Armancon: M. DE PINHO M. KLOËTZLEN Dvé: M. DURAND Dannemoine: Eric, Olivier, Mme SAVIE EUSTACHE Françoise, Flogny La Chapelle: M. CAILLIET Jean-Bernard, M. GOVIN Gérard, Fulvy: M. HERBERT Robert, Gigny: M. REMY Georges, Jully: M. FLEURY François, Junay: M. PROT Dominique, Lézinnes: M. MOULINIER Laurent, Mélisey: M. BOUCHARD Michel, Molosmes: M. BUSSY Dominique, Nuits-Sur-Armançon: M. GONON Jean-Louis, Pacy-Sur-Armançon: M. GOUX Jean-Luc, Perrigny-Sur-Armançon: M. COQUILLE Eric, Pimelles: M. ZANCONATO Eric, Quincerot: M. BETHOUART Serge, Ravières: M. LETIENNE Bruno, Roffey: M. GAUTHERON Rémi, Rugny: M. NEVEUX Jacky, Saint-Martin-Sur-Armançon: M. MLYNARCZYK André, Sambourg: M. FOREY Bernard, Sennevoy-Le-Bas: M. GILBERT Jacques, Sennevoy-Le-Haut: M. MARONNAT Jean-Louis, Stigny: M. BAYOL Jacques, Tanlay: Mme PICOCHE Elisabeth, Thorey: M. NICOLLE Régis, Tissey: M. SABOURIN Sébastien, Tonnerre: Mme AGUILAR Dominique, Mme BOIX Anne-Marie, Mme DOUSSEAUX Jacqueline, M. GOURDIN Jean-Pierre, M. HARDY Raymond, M. LENOIR Pascal, M. ROBERT Christian, Trichey: Mme GRIFFON Delphine, Tronchoy: M. TRIBUT Jacques, Vézannes: M. LHOMME Régis, Vézinnes: Mme BORGHI Micheline, Villiers-Les-Hauts: M. BERCIER Jacques, Vireaux: M. PONSARD José.

Nombre de conseillers :

Excusés: Argentenay: Mme TRONEL Catherine, Cruzy-Le-Châtel: M. DURAND Thierry, Gland: Mme NEYENS Sandrine, Ravières: M. HELOIRE Nicolas, Tonnerre: M. CLEMENT Bernard, Mme GOUMAZ Delphine, M. SERIN Mickail, Viviers: M. PORTIER Virgile, Yrouerre: M. PIANON Maurice.

- En exercice: 75 - Présents: 54 - Absent(s): 9 - Pouvoir(s): 12 - Votants: 66

Maurice.

Excusés ayant donné pouvoir: Flogny La Chapelle: Mme CONVERSAT Pierrette, Lézinnes: M. GALAUD Jean-Claude, Serrigny: Mme THOMAS Nadine, Tanlay: M. BOUILHAC Jean-Pierre, M. BOURNIER Edmond, Tonnerre: Mme BERRY Véronique, Mme COELHO Caroline, Mme DUFIT Sophie, Mme LAPERT Justine, M. ORTEGA Olivier, M. RENOUARD Claude, Villon: M. BAUDOIN

Délibération n° 08-2018

Secrétaire de séance: M. GONON Jean-Louis

Date de convocation: 31 janvier 2018

Didier.

Objet:

DEVELOPPEMENT DURABLE

Désignation des délégués au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA) Suite à la prise des compétences « suivi et mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) » et « élaboration et animation des outils contractuels territoriaux, dont le contrat global et le programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) », Madame la présidente propose qu'elles soient exercées par le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA).

Il convient également de délibérer pour procéder à la désignation des 48 délégués titulaires et des 48 suppléants au SMBVA pour l'exercice de ces compétences.

Madame la présidente propose aux délégués de conserver les représentants des communes désignés pour l'exercice de la GEstion des Milieux Aquatiques et de la Prévention des Inondations (GEMAPI) par la délibération communautaire n° 15-2016 en prenant en compte les mises à jour communiquées par le SMBVA.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire	66	pour
	0	contre
	0	abstention

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180206-08-2018-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2018

Publication: 23/02/2018

ACTE le transfert de l'exercice des compétences « suivi et mise en œuvre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) » et « élaboration et animation des outils contractuels territoriaux, dont le contrat global et le programme d'actions et de prévention des inondations (PAPI) » au Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Armançon (SMBVA),

DESIGNE les représentants visés en annexe auprès du SMBVA.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits. Pour copie conforme.

La présidente,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

089-200039642-20180206-08-2018-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/02/2018

Publication : 23/02/2018